



VILLE DE

Ramonville  
Saint-Agne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 10 Juillet 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro  
2014/JUIL/89

Point de l'ordre du jour  
14

OBJET  
**CRÉATION / SUPPRESSION  
DE POSTES – DIRECTION  
DE LA RESTAURATION**

RAPPORTEUR  
**M. LE MAIRE**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 18/07/2014  
L'affichage en mairie le : 18/07/2014  
La notification le :

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 10 Juillet 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 4 Juillet 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Emmanuel JAECK** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme P. MATON, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD, Mme M. RICHARD et M. N. MASSY.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Mme M-P. DOSTE a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme V. LETARD a donné procuration à M. A. CARRAL  
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES  
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. G. ROZENKNOP  
M. P-Y. SCHANEN a donné procuration à M. E. JAECK  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à Mme P. MATON  
Mme Cl. GRIET a donné procuration à Mme G. BAUX  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT  
Mme Ch. CHEVALLIER a donné procuration à M. Fr. ESCANDE

**Exposé des motifs**

Monsieur LE MAIRE informe le conseil municipal que, compte tenu de l'augmentation de effectifs pour la rentrée 2014/2015 dans les écoles et après avis du Comité Technique Paritaire réuni le 27 Juin 2014, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi correspondant. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Il propose au Conseil Municipal de conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 :

- DE SUPPRIMER 2 emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> à temps non complet pour une durée de 17 heures 30 par semaine ;
- DE CRÉER 2 emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> à temps non complet pour une durée de 28 heures 00 par semaine.

## Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Date de la signature : *17/07/2014*  
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*